

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 28 AOÛT 2024**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le vingt-huitième jour d'août deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures quinze (18h15), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur Mme Andrée Bouchard, préfète, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec, M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Mélanie Dufresne, conseillère municipale de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Substituts : M. Bruno Paquette pour M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu et M. Sylvain Hamel pour M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Absence motivée : M. Martin Thibert, Saint-Sébastien.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier, conformément à l'article 156 du Code municipal.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

18 h 15 Ouverture de la séance, constatation de la transmission de l'avis spécial et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 7 août 2024, tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, Mme Andrée Bouchard, préfète, Saint-Jean-sur-Richelieu et les conseillers régionaux suivants : M. Réal Ryan, Noyan, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale.

CONSIDÉRANT l'avis spécial transmis le 7 août 2024 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

18 h 15 *Ouverture de la séance et constat de la convocation notifiée tel que requis par le Code municipal.*

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

1.0 FINANCES

1.1 *Suivi des négociations à l'échelle provinciale sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec.*

2.0 VARIA

2.1 *Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.*

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

PV2024-08-28

EN CONSÉQUENCE;

17354-24 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 août 2024.

ADOPTÉE

1.0 FINANCES

1.1 Appui à la FQM - Point de croissance de la TVQ

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2023, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministre des Finances, signaient avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*;

CONSIDÉRANT QUE dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, passant de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028;

CONSIDÉRANT QUE cette question sera déterminante pour le développement et l'avenir des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE;

17355-24 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Yves Barrette,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de la FQM afin que 10% du nouveau transfert de la TVQ au cours des prochaines années ne soit pas partagé seulement par habitant.

ADOPTÉE

2.0 VARIA

2.1 Aucun autre sujet n'est discuté considérant l'absence d'un (1) membre du conseil.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

PV2024-08-28

4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17356-24 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Raymond Paquette,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 28 août 2024.

ADOPTÉE

Andrée Bouchard,
Préfète

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier